

<p style="text-align: center;">DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MAIRIE de BOTANS 90400</p> <hr/> <p>Tél : 09 67 14 11 19- Fax : 03 84 56 11 19 mairie.debotans@wanadoo.fr</p>		<p style="text-align: center;"><u>Compte-rendu de réunion</u></p> <p style="text-align: center;">Conseil Municipal du 08 avril 2016 à 20h30</p>
--	---	--

Présents : Mme Marie-Laure FRIEZ -

MM Frédéric BLANC, Guy COURTOT, Patrick MUTSCHLER, Pascal PORTIER, Alex THOMAS, Régis VASSELET

Procurations : Mme Mélanie GANTHIER à Mme Marie-Laure FRIEZ, Mme Séverine HENRY à M. Patrick MUTSCHLER, M. François DIOGUARDI à M. Frédéric BLANC, M. Jean-Pierre DEMARCHE à M. Pascal PORTIER.

Secrétaire de séance : M. Alex THOMAS

Adoption de la dernière réunion de Conseil Municipal du 26 février 2016

Pas de remarque, le compte rendu de la réunion du 26 février 2016 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

Parcelle ZB248 : transfert à la commune de Botans

La société des AUTOROUTES PARIS-RHIN-RHONE et le cabinet GEOMEXPERT dans le cadre des opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'autoroute A 36, demandent de régulariser un acte de transfert de rétablissement de voirie par l'état au profit de la Commune de Botans.

Le plan projet de délimitation du Domaine Public Autoroutier concédé a été accepté par le Conseil Municipal le 18 novembre 2013.

Depuis, les plans définitifs ont été établis par le cabinet GEOMEXPERT, les parcelles concernées ont été cadastrées, et il nous est proposé l'acte administratif de transfert validé par APRR et France Domaine.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve le transfert de la parcelle ZB248 à la commune de Botans, ce transfert de propriété a lieu à titre gratuit**
- **Donne tous pouvoirs à Mme Le Maire de signer l'acte de transfert comportant la mention de dépôt en Préfecture.**

Conseil Départemental : Groupement de commandes sel de déneigement

Mme Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour l'achat du sel de déneigement.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide d'adhérer au groupement de commandes avec le Conseil Départemental pour l'achat du sel de déneigement**
- **Autorise Mme le Maire à signer tout document s'y afférant**

CAB : déclaration de l'intérêt communautaire du Stade Roger Serzian

Le 24 mars 2016, le conseil communautaire de la CAB a décidé de transférer le stade SERZIAN dans la Communauté d'Agglomération Belfortaine au titre de la compétence « construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ».

Les communes sont saisies pour une validité à la majorité qualifiée des 2/3 nonobstant le fait que cette consultation n'est pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 "Contre", 3 "Abstentions" et 6 voix "Pour" :

- **Approuve le transfert du stade Roger SERZIAN dans la Communauté d'Agglomération Belfortaine.**

Vote des taux 2016

Mme le Maire rappelle les taux actuels :

- Taxe d'habitation : 7.87 %
- Taxe foncière sur le bâti : 6.45 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 31.30 %

Pour 2016, même si la commune a des projets d'investissement, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2016. Les produits attendus sont : 50 261€.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Décide de maintenir les taux d'imposition de 2015.**

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Pour ce point uniquement, M. Régis VASSELET est nommé Président de séance ; Mme le Maire ne prendra pas part au vote.

Le compte administratif 2015 est le suivant :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	214 825, 00	168 524, 00	383 349, 00
Titres de recettes émis (b)	78 437, 44	175 151, 76	253 589, 20
Réduction de titres (c)	0,00	1 290, 30	1 290, 30
Recettes nettes (d = b-c)	78 437, 44	173 861, 46	252 298, 90

Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	214 825, 00	163 507, 00	378 332, 00
Mandats émis (f)	136 213, 87	138 775, 29	274 989, 16
Annulations de mandats (g)	0, 00	556, 34	556, 34
Dépenses nettes (h = f-g)	136 213, 87	138 218, 95	274 432, 82

Résultat de l'exercice			
Excédent ou déficit	-57 776, 43	35 642, 51	-22 133, 92

Le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion émis par le Trésorier.

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,

- **Avec 1 "Abstention" et 9 voix "Pour", le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015.**

Report et affectation des résultats 2015

Le résultat de clôture de l'exercice 2015 se trouve excédentaire dans les deux sections :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement Exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Budget principal				
Investissement	137 084, 42	0, 00	-57 776, 43	79 307, 99
Fonctionnement	72 199, 46	63 790, 46	35 642, 51	44 051, 51
Résultat	209 283, 88	63 790, 46	-22 133, 92	123 359, 50

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

➤ Avec 1 "Abstention" et 10 voix "Pour", le Conseil Municipal :

- affecte en recettes d'investissement (RI 001) l'excédent de + 79 307,99 €,
- affecte en recettes d'investissement (RI 021) la somme de + 16 0000,00 €
- affecte en recettes de fonctionnement (RF 002) le solde de l'excédent, soit + 44 051, 51 €
- affecte en dépenses de fonctionnement (DF 023) la somme de - 16 0000,00 €

Vote du budget primitif 2016

Versements de subventions aux associations Locales

Le Conseil Municipal alloue une subvention aux associations locales,

➤ Avec 8 voix "Pour", 3 conseillers impliqués dans les associations n'ont pas pris part au vote, le Conseil Municipal valide d'allouer 100 € aux associations du village et 50 € aux autres associations locales.

Vote du budget primitif 2016

Le budget primitif 2016 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	176 022,41 €	207 593,50 €
Recettes	197 715,64 €	207 593,50 €

Il y a donc équilibre en section d'investissement et suréquilibre en section de fonctionnement.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

➤ Avec 2 "Abstentions" et 9 voix "Pour", le Conseil Municipal valide le budget primitif 2016.

Questions et informations diverses

- Demandes de subventions rejetées : AFMtéléthon, Les Amis de l'hôpital, AFSEP, Vaincre la Mucoviscidose (partenariat Virades de l'espoir Belfort).

Par principe, la Commune privilégie une aide financière aux associations locales.

-Informations Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB)

Budget principal : 67,5 millions d'€
 Budget eau : 14 ,6 millions d'€
 Budget Assainissement : 15,2 millions d'€
 Budget Déchets Ménagers : 16,5 millions d'€ ;
 Taux d'imposition :
 Taxe d'habitation : 10,37%
 Taxe Foncière Bâti : 0,798%
 Taxe Foncière Non Bâti : 5,27%

Augmentation de 9,80% du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pas d'augmentation pour les taxes de l'eau et de l'assainissement.

-SMTC

A compter du lundi 2 mai 2016, en remplacement D'OPTYMO à la demande, des lignes régulières secondaires sont créées :

Heures d'arrivées à Belfort pour 8h, 9h, et 14h,

Heures de retours dans les communes pour 13h, 17h30 et 19h30.

Les lignes régulières actuelles, les services scolaires et le transport de Personnes à Mobilité réduite restent inchangés.

- Divagation des animaux sur la commune de Botans : La divagation persistante d'animaux sur la commune de Botans est une gêne pouvant occasionner une insécurité aux habitants.

-CCAS :

Le budget primitif 2016 du CCAS a été approuvé lors de la réunion du CCAS du 29 février 2016, il se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3510.10 €	0.00 €
Recettes	3510.10 €	0.00 €

-SIEMPK – École maternelle :

Travaux en cours de remise aux normes de séparation des eaux pluviales et eaux usées, ainsi que des travaux de peinture d'une classe et d'un couloir.

La séance est levée à 22h50

Fait à BOTANS, le 13 avril 2016

Madame le Maire,
 Marie-Laure FRIEZ


